

Le guide fiscal de l'aménagement : mise à jour de l'ouvrage de référence de la fiscalité des aménageurs publics

Les aménageurs et les opérateurs du secteur sont confrontés à l'évolution rapide de la fiscalité locale et à un métier complexe qui nécessite de nombreuses expertises. La Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) entend accompagner ces acteurs dans leurs décisions opérationnelles. Ce guide présente de façon synthétique toutes les informations qui leur seront nécessaires d'un point de vue fiscal.

L'aménagement urbain est le secteur d'activité historique de l'économie mixte locale. Aujourd'hui 380 Entreprises publiques locales (Epl) interviennent dans ce domaine en France et sur les territoires ultra-marins, soit plus d'un quart du mouvement.

L'aménagement est un secteur complexe, qui mêle de nombreuses expertises et qui se distingue, fiscalement et comptablement, des autres activités marchandes des Sem, Spl et SemOp. Mal identifié par les interlocuteurs des Epl, ce sujet peut conduire à des interprétations imparfaites ou erronées.

Or il s'agit d'une activité indispensable pour les élus locaux désireux de maîtriser le développement urbain de leur territoire afin de répondre à des enjeux divers, souvent contradictoires.

Dans son rôle d'accompagnement, la FedEpl a publié en 2019 le premier guide fiscal de l'aménagement. Celui-ci est désormais mis à jour avec les derniers textes et jurisprudences.

Cet ouvrage donne toutes les clés de compréhension de la fiscalité appliquée aux opérations et aux sociétés d'aménagement, sur la base des règles les plus récentes. Il s'adresse aux aménageurs, aux collectivités et à l'ensemble des professionnels qui contribuent à la réalisation d'un projet urbain (géomètres, notaires, avocats, promoteurs, architectes-urbanistes...).

A travers ce guide, la FedEpl entend conforter le rôle fondamental de l'aménagement public et le travail des opérateurs du secteur, au regard des risques fiscaux inhérents à leurs activités.

A l'heure où les évolutions de la fiscalité locale en matière immobilière et le financement de l'objectif Zan sont au cœur de l'actualité, il est indispensable d'avoir une lecture globale et actualisée du régime fiscal auxquels sont soumis les aménageurs.

Ce guide [disponible dans le kiosque de la FedEpl](#) contient des mises à jour importantes, notamment sur :

- L'évolution du régime de la TVA sur marge et la notion de « groupe TVA » ;
- Les effets de la réforme du FCTVA (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) ;
- La suppression de l'exonération d'IS pour les revenus des concessions d'aménagement ;
- L'intégration de la taxe d'apprentissage pour les aménageurs ;
- La suppression progressive de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

Les Entreprises publiques locales et leur Fédération

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (Fédération des Epl) est la seule fédération d'élus représentative des 1 376 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme Epl. Gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques, la Fédération des Epl s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale depuis plus de 60 ans. Elle est affiliée au réseau européen des 32 000 Entreprises publiques locales représenté par SGI Europe, organisme intersectoriel composé des employeurs de services publics et qui promeut les services d'intérêts généraux (SIG) en Europe. Toutes les infos sur lesepl.fr



Contacts presse
Violaine Hacke, attachée de presse
06 28 47 53 55
violainehacke@gmail.com

Contacts FedEpl
Cécile Consigny, chargée de communication
01 53 32 22 07
c.consigny@lesepl.fr